

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 MAI 2024

DELIBERATION 2024 078

Objet : Aide au développement des PME : subvention à la société Somis sur la commune d'Hazebrouck

Séance du mardi quatorze mai deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (58) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Yves DELFOLIE - Jérôme DARQUES - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH

Procurations (19) :

Brigitte GALLI à Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Danielle MAMETZ à Stéphanie FENET - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Antoine VERMEULEN à Eddie DEFEVERE - Gaël DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN à César STORET - Catherine DEPELCHIN à Michel DUHOO - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET à Frédéric JUDE - Elizabeth BOULET à Philippe GRIMBER - Nathalie DEBOUDT à Jérôme DARQUES - Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE - Virginie DELESTRE à Emidia KOCH - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL à Joël DEVOS - Christian BELLYNCK à Serge LACONTE

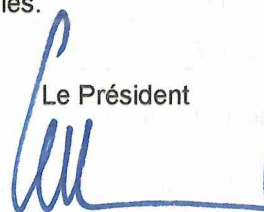
Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 77

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
 CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 MAI 2024

DELIBERATION 2024 078

Objet : Aide au développement des PME : subvention à la société Somis sur la commune d'Hazebrouck

L'entreprise SOMIS est une société familiale créée en 1986 à Hazebrouck. Elle fabrique et pose de la signalétique haut de gamme auprès d'entreprises, d'hôpitaux et de collectivités et fait partie des leaders du secteur au Nord de Paris. Un bureau d'études est intégré pour offrir des solutions sur-mesure aux clients. L'entreprise compte 10 salariés.

Afin de poursuivre son développement, elle souhaite investir dans des machines à commande numérique. Il est prévu d'acquérir une machine d'impression à plat, de découpe et une imprimante.

Cet investissement, d'un montant de 393 250 € HT, permettrait la création de 4 emplois.

Le projet de développement de l'entreprise contribue à l'axe décarbonation de la feuille de route REV3. En effet, il contribue à la performance environnementale de l'entreprise, utilisation de lampe LED, consommation électrique moindre, les machines ne nécessitent pas de préchauffage et sont plus rapides.

La Région et Cœur de Flandre aggro ont été sollicitées par l'entreprise pour accompagner le présent projet d'investissement.

Au titre du dispositif « Investissement et performance industrielle » incluant une bonification de 8 000 € pour les 4 emplois créés, la Région a délibéré pour une subvention en faveur de l'entreprise de 86 650 €.

En complément de cette subvention, Cœur de Flandre aggro souhaite accompagner le développement de Somis sur le territoire, en bonifiant de 8 000 € la création des 4 emplois annoncée, comme le permettent les modalités de la convention signée avec la Région.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF (en € HT)

	DEPENSES	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES	
			Région France (soutien à l'investissement)	Hauts-de- France à l'entreprise à Cœur de Flandre aggro Entreprise
Machine d'impression à plat à commande numérique	170 100 €	170 100 €	78 650 €	
Machine de découpe à commande numérique	167 650 €	167 650 €	8 000 €	
Imprimante Colorado à commande numérique	55 500 €	55 500 €	8 000 €	298 600 €
TOTAL	393 250 €	393 250 €	TOTAL	393 250 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le régime cadre n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, tel que modifié par le règlement 2020/972 du 2 juillet 2020, publié au JOUE du 7 juillet 2020 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) adopté par délibération n°2022.01821 du Conseil régional en date du 08 décembre 2022 et approuvé par le préfet de la région Hauts-de-France le 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2023/173 du 19 décembre 2023, approuvant les termes de la convention à conclure avec la Région pour la participation de Cœur de Flandre aggro au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France ;

Vu la convention de partenariat n°24001063 relative à la participation de Cœur de Flandre aggro au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France signée avec la Région le 03 avril 2024 ;

Considérant la demande de subvention de Somis adressée à Cœur de Flandre aggro en date du 1^{er} août 2023 ;

Considérant la demande de subvention adressée conjointement par Somis au Conseil régional, et la délibération du Conseil régional octroyant une subvention de 86 650 € à l'entreprise ;

Il vous est proposé :

- d'allouer une subvention de 8 000 € à l'entreprise Somis dans le projet d'acquisition de machines à commande numérique,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention établie entre Cœur de Flandre aggro et Somis ainsi que tous les documents et conventions afférents à ce dossier.

Vote :

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 14 mai 2024,
Pour extrait certifié conforme,

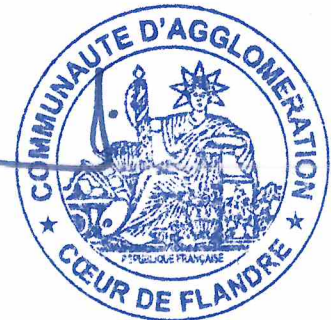
La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU



Le Président,

Valentin BELLEVAL



Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 059-200040947-20240514-DEL2024_078-DE

